

## CONSIGNE SECURITE SIMPLIFIEE

### DEPTIL HDS



#### INDUSTRIES-AGRO ALIMENTAIRES – DESINFECTION DES SURFACES PAR PULVERISATION – DESINFECTION DU MATERIEL (COUTEAUX...) PAR TREMPAGE

#### DANGERS / RISQUES



Danger

**Substance(s) ayant donné lieu à la classification du mélange :** 50% <= Ethanol < 75%

**Mention(s) de danger :** H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseil(s) de prudence :** P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser du CO<sub>2</sub>, de la poudre, de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction. P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501: Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/internationale.

#### PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection des mains :** Eviter le contact avec la peau. Porter des gants à usage unique. En cas de contact fréquent ou prolongé (pouvant entraîner des dermatoses), porter des gants de protection homologués EN 374 résistants aux produits chimiques.

**Protection des yeux/du visage :** Aucune mesure spéciale de protection n'est requise. Eviter le contact avec les yeux. En cas de risque d'exposition, porter des lunettes de protection conforme à la norme EN 166.

**Protection respiratoire :** Lorsque les conditions d'utilisation laissent supposer une exposition élevée : porter un équipement de protection respiratoire (masque à cartouche de type A)

**Protection de la peau et du corps :** Porter un vêtement de travail protecteur

**Mesures d'hygiène spécifiques :** Douche et fontaine oculaire à proximité des lieux de travail. Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### STOCKAGE

**Zone de stockage :** Produit Inflammable

#### CONDITIONS D'EMPLOI

**Stockage :** Laisser de préférence dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit propre, frais et ventilé et loin des sources de chaleur et de lumière intense. Maintenir l'emballage fermé.

**Conditionnements :** spray, Jerrican, Fût, GRV

**Dilution / Reconditionnement :** >Dans conditionnement étiqueté, réservé à cet usage. Après vidange, rinçage abondant à l'eau de tous les outils, récipients et équipements.

**Mesures d'hygiène :** >Se laver les mains régulièrement. Respecter les mesures d'hygiène définies sur le site.

#### PREMIERS SECOURS



**Contact avec la peau :** Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver à l'eau.



**Contact avec les yeux :** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Ingestion :** Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Alerter un médecin.

**Inhalation :** Amener à l'air frais. Mettre en oeuvre les gestes respiratoires s'ils s'avèrent nécessaires et faire immédiatement appel à un médecin.

**Mesures de lutte contre l'incendie :**

**Risques particuliers :** Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosibles avec l'air.

**Moyens d'extinction recommandés :** CO<sub>2</sub>, poudre, eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool.

**Moyens d'extinction à éviter :** Jet d'eau à grand débit.

**Mesures de protection :## Erreur n° 48** Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

#### ENVIRONNEMENT / TRAITEMENT DES DECHETS

**Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :**

**Petit déversement :** Laver avec une grande quantité d'eau.

## CONSIGNE SECURITE SIMPLIFIEE

### DEPTIL HDS



**Grand déversement :** Baliser, endiguer au moyen d'un absorbant inerte et pomper dans un réservoir de secours. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver dans des récipients adaptés, proprement étiquetés et fermés pour l'élimination.

**Traitement des déchets :** Ne pas rejeter le produit directement à l'égout ou dans l'environnement.

Se conformer à la Directive 2008/98/CE du 19/11/2008 modifiée, relative aux déchets ainsi qu'à la décision 2000/532/CE (modifiée en dernier lieu par la décision 2014/955/CE) qui établit la liste des déchets considérés comme dangereux qui doivent être remis à un centre agréé.

**Traitement des conditionnements :**

#### CONTACT 112

Société

Atelier

Responsable production :

Responsable Sécurité :

Sauveteurs secouristes à contacter :

Date d'affichage

Responsable

Signature